



NATIONS UNIES

# JOURNAL

---

COMITÉ DES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE

---

SOUS-COMITÉ JURIDIQUE  
SOIXANTE ET UNIÈME SESSION

Vienne, 28 mars-8 avril 2022

MARDI 5 AVRIL 2022

N° 8

**Programme des séances et ordre du jour du  
mardi 5 avril 2022**

11 heures-13 heures

1026<sup>e</sup> séance

Salle des conseils D

*Points de l'ordre du jour*

- [4] Débat général
- [8] Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
- [9] Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace
- [12] Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique
- [13] Débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial
- [15] Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales
- [16] Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour du Sous-Comité

---

V.22-01872 (F)



Merci de recycler 

**Colloque**

Un colloque sur les lois et réglementations nationales visant à assurer la viabilité de l'espace, organisé par l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial, se tiendra le mardi 5 avril 2022 à 15 heures dans la salle des conseils D.

Des allocutions de bienvenue seront prononcées par la Présidente du Sous-Comité juridique, M<sup>me</sup> Nomfuneko Majaja, le Président de l'Institut international de droit spatial, M. Kai-Uwe Schrogl, et le Président du Centre européen de droit spatial, M. Sergio Marchisio.

Des présentations seront faites sur les sujets suivants : « Points de vue Nord/Sud sur la viabilité de l'espace », par M. André Rypl ; « Réglementation de la viabilité de l'espace : le point de vue des exploitants », par M<sup>me</sup> Aarti Holla-Maini ; « Lois nationales sur la viabilité de l'espace : fragmentations ou uniformisation ? », par M. Marco Ferrazzani ; « La coopération internationale au service de l'échange des mécanismes juridiques nationaux et des meilleures pratiques », par M<sup>me</sup> Jenni Tapio ; et « Le rôle des jeunes générations dans la quête de la viabilité de l'espace », par M<sup>me</sup> Ruvimbo Samanga. Des observations finales ont été faites par le Président du Centre européen de droit spatial, le Président de l'Institut international de droit spatial et la Présidente du Sous-Comité juridique.

---

**RÉSUMÉ DES SÉANCES**1024<sup>e</sup> séance*Débat général [4]*

Le Sous-Comité a poursuivi l'examen de ce point de l'ordre du jour en entendant des déclarations des représentants du Costa Rica, de la Malaisie, de la Fédération de Russie et du Pakistan et de la représentante des États-Unis d'Amérique.

*Rôle futur et méthodes de travail du Comité [10]*

Le Sous-Comité a conclu l'examen de ce point de l'ordre du jour en entendant des déclarations des représentants du Royaume-Uni, de la Fédération de Russie et de la Chine.

*Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique [11]*

Le Sous-Comité a conclu l'examen de ce point de l'ordre du jour en entendant des déclarations des représentantes et représentants du Venezuela (République bolivarienne du), du Japon, du Royaume-Uni, de l'Inde, de la Malaisie, du Mexique, du Chili, de la Colombie, du Canada et de l'Allemagne.

**GROUPE DE TRAVAIL CRÉÉ AU TITRE DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR INTITULÉ  
« DÉBAT GÉNÉRAL SUR LES MODÈLES JURIDIQUES ENVISAGEABLES  
POUR LES ACTIVITÉS D'EXPLORATION, D'EXPLOITATION ET D'UTILISATION  
DES RESSOURCES SPATIALES »**

Le Groupe de travail a tenu une séance à huis clos dans la matinée.

---

1025<sup>e</sup> séance

*Débat général [4]*

Le Sous-Comité a poursuivi l'examen de ce point de l'ordre du jour en entendant des déclarations des représentantes et représentants du Venezuela (République bolivarienne du), de la Pologne, de la Turquie, du Paraguay, de la Fédération de Russie, de Chypre et du Mexique.

La représentante de l'Union européenne, en qualité d'observatrice, et les représentants de l'Union astronomique internationale et du Square Kilometer Array Observatory, organisations dotées du statut d'observateur, ont également fait des déclarations.

*État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace [6]*

Le Sous-Comité a suspendu l'examen de ce point de l'ordre du jour après avoir entendu une déclaration du représentant du Mexique.

*Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique [12]*

Le Sous-Comité a commencé l'examen de ce point de l'ordre du jour en entendant des déclarations du représentant du Maroc, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et des représentantes du Venezuela (République bolivarienne du), du Chili et du Mexique.

*Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour du Sous-Comité [16]*

Le Sous-Comité a commencé l'examen de ce point de l'ordre du jour en entendant une déclaration du représentant de l'Iran (République islamique d').

Le représentant de CANEUS, organisation dotée du statut d'observateur, a également fait une déclaration.

**GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉTAT ET L'APPLICATION DES CINQ TRAITÉS  
DES NATIONS UNIES RELATIFS À L'ESPACE**

Le Groupe de travail a tenu une séance à huis clos dans l'après-midi.